

Action CANOL pour non-observation de la loi sur l'ARTT

L'audience du Tribunal Administratif de Lyon du 9 septembre a traité des 4 requêtes que nous avons adressées et qui concernaient la non-observation de la loi par le Conseil Général du Rhône, la Communauté Urbaine de Lyon, la Ville de Lyon et la commune d'Ecully. Le commissaire du gouvernement (procureur) a reconnu notre capacité à agir en justice, et la validité de nos demandes. Il a demandé à la Cour de prononcer l'annulation des décisions prises par ces 4 collectivités territoriales, qui devront alors imposer à leur personnel les 1 600 heures de travail annuel que la loi exige.

Nous attendons la décision du juge courant octobre.

La Fonction Publique Territoriale :

Notre étude, qui a été envoyée aux députés et sénateurs du Rhône, aux ministres concernés, aux syndicats nationaux et aux associations de contribuables que nous connaissons, a été accueillie avec grand intérêt par Monsieur DELEVOYE, Ministre de la Fonction Publique, Monsieur SARKOZY, ministre de l'Intérieur et Monsieur DEVEDJIAN, ministre des libertés locales. Ils ont apprécié qu'une association de citoyens fasse des propositions constructives.

Nous avons prévu d'étudier ce que la loi FILLON sur les retraites va changer dans les conditions de travail et de rémunération des emplois publics et privés, et nous attendons pour le faire la parution des décrets d'application de cette loi.

La Décentralisation vue par CANOL

La proposition, faite par Madame COMPARINI de nous aider à nous faire entendre par la Commission des Finances locales de l'Assemblée Nationale, présidée par M. FOURCADE, n'a pas abouti. La réponse signifie qu'il n'est pas possible d'associer aux travaux de la commission des représentants d'association.

Seuls les fonctionnaires et les élus semblent habilités à traiter de ce sujet... mais pas les contribuables,... premiers intéressés!

CANOL reconnue d'intérêt général

Suite à notre demande et au dossier que nous avons fourni, la **Direction des Services Fiscaux du Rhône nous a accordé le bénéfice d'émettre des reçus fiscaux.**

Nous sommes la première association de contribuables en France à obtenir cet accord depuis que CONTRIBUTABLES ASSOCIES s'était vu retirer son autorisation, il y a 5 ou 6 ans... et ne l'a toujours pas retrouvé!

Dès l'année prochaine, sur votre déclaration de revenus, au vu du reçu que nous vous enverrons, vous pourrez déduire de vos impôts 60% des sommes versées à CANOL en 2003...

Nous sommes prêts à recevoir vos dons généreux

officiels.

Elle s'est manifestée aux 5 réunions de la 2^{ème} phase de consultation publique. Ses interventions lui ont permis d'obtenir

Face à un SYTRAL hermétiquement fermé à tout dialogue, elle compte tirer parti des nombreuses irrégularités constatées lors de la consultation publique pour lancer une action auprès du Tribunal Administratif.

Aide au tiers monde

Le Grand Lyon veut créer un fonds de solidarité et de coopération, en partenariat avec la Générale des Eaux, pour aider à la réalisation d'opérations d'alimentation en eau potable dans les pays en voie de développement. 300 000 euros seraient ainsi prélevés sur les recettes de la Communauté Urbaine pour l'alimenter chaque année.

Un recours gracieux a été fait auprès de M. COLLOMB qui nous a répondu qu'il persistait dans sa démarche. Cette initiative généreuse nous semble contraire aux règles édictées dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Un recours vient d'être déposé par CANOL auprès du Tribunal Administratif.

Aide aux jeunes en difficulté de SOWETO

La Ville de Lyon vient d'accorder une subvention de 20 000 euros à une association du quartier Kliptown de Soweto.

Cette libéralité faite avec l'argent des contribuables ne nous paraît pas conforme aux compétences de la Ville.

Nous avons donc demandé au Maire de Lyon d'annuler cette décision.

CRAM Rhône-Alpes : qui s'intéresse à l'amélioration de son service?

Après la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, autorité de tutelle de la CRAM, qui ne répond pas à la question posée, notre requête auprès du député du Rhône, Jean-Michel DUBERNARD, responsable à l'Assemblée Nationale de la commission des affaires sociales reste aujourd'hui sans réponse!

Lyon : un coût exponentiel du système de radiocommunication

L'équipement actuel de la Police Municipale est de technologie ancienne et présente des défauts importants. Le conseil municipal avait donc décidé il y a 2 ans (le 19/2/2001) de le changer pour 457 347,05 €.

Il n'a pas encore été remplacé et le conseil municipal du 11 mai 2003 a décidé d'actualiser ce marché à 1 700 000 €.

Nous espérons que la Police sera dotée rapidement d'un tel système afin qu'il ne soit pas demandé 7 millions d'euros en 2005!

Une ambassade de Lyon... à Paris!

Il a été décidé de transformer l'antenne parisienne du Maire de Lyon en Délégation parisienne de Lyon et du Grand Lyon, de répertorier tous les Lyonnais installés à Paris et de créer un

nouveau magazine **Lyon City News**, tiré à 55.000 exemplaires, pour les informer de ce qui se passe dans leur ville!

Les prochaines étapes seraient de toucher les Lyonnais expatriés à New-York et Barcelone...

Toutes ces dépenses sont-elles nécessaires?

CANOL forme ses bénévoles

20 adhérents ont suivi pendant toute la journée du 30 avril une formation sur la lecture des comptes des communes. Ils ont ainsi appris à déceler rapidement les éléments les plus importants de la gestion d'une collectivité territoriale.

Une prochaine formation est envisagée sur l'aspect juridique du contrôle des collectivités et l'établissement de recours administratifs.

Quel va être l'impact de la TPU (Taxe Professionnelle Unique) sur vos impôts locaux?

A partir de 2003, la Communauté Urbaine de Lyon ne percevra plus la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les ménages. Elle encaissera en compensation la taxe professionnelle que percevaient les communes jusqu'alors, mais à un taux unique.

La part de taxe d'habitation et de taxe foncière qui était versée à la Communauté Urbaine reviendra aux communes et, pour 2003, il y aura une compensation rigoureuse des montants encaissés afin qu'aucune collectivité ne soit perdante. Nous vous tiendrons au courant quand nous apprendrons qu'une commune en profite pour augmenter ses taux.

Ecully ne respecte pas ses engagements de modération de la fiscalité!

Premier mauvais exemple : la commune d'Ecully. Le taux de la taxe d'habitation était de 13,22% en 2002 (dont 7,99% pour la communauté urbaine). Il passe en 2003 à 14,52%. Celui de la taxe foncière était de 13,18%. Il passe à 14,47% en 2003. Cette augmentation n'est pas admissible pour les raisons suivantes :

- Dès le mois de juillet 2002, anticipant une compensation désavantageuse due à la perte de la taxe professionnelle, le conseil municipal avait voté une baisse généralisée de 5% de tous les abattements (abattement général à la base, abattement pour personne à charge, etc....).
- Or il s'avère à la lecture du Budget que la compensation par la Courly est totalement garantie, ce qui confère à la ville une recette supplémentaire non prévue de l'ordre de 260 000 €.
- Avec la nouvelle hausse des taux, la baisse des taux d'abattement, et l'augmentation annuelle des bases, les impôts locaux pour les Ecullois vont augmenter en moyenne cette année de plus de 13%, variables suivant la composition des familles.
- le maire d'Ecully s'était engagé en janvier 2002 à ce que le taux moyen de taxe d'habitation pour la commune ne dépasse pas 5,80%. Il était de 5,23% en 2002. Si on considère que le taux de la Communauté Urbaine devait rester figé à 7,99%, le taux de la commune est passé à 6,53% en 2003... et ceci sans prendre en compte la baisse des taux d'abattement!

Ce n'est pas ce qui s'appelle de la bonne gestion!

Il faut également mentionner que la nouvelle municipalité a augmenté les indemnités des maires et des conseillers de 72% depuis qu'elle est en place!

Bravo pour la Tour de Salvagny!

Au lieu d'augmenter ses taux de l'intégralité de la part versée jusqu'alors par le contribuable à la Communauté Urbaine, le conseil municipal de la Tour de Salvagny vient de décider de

baissier de 20% ses taux de taxe d'habitation et de taxe foncière pour 2003.

Le Conseil Général ne semble pas savoir compter!

Après la hausse de 11% des impôts locaux l'an passé, pour cause de mise en place de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) et du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le Département du Rhône nous annonce une nouvelle hausse de 7% en 2003... toujours pour les mêmes motifs!

Alors que le gouvernement vient de prendre des mesures pour diminuer le coût de l'APA, il semble qu'on n'en ait pas tenu compte et qu'on ne sache pas faire de prévisions.

On nous parle de mesures d'économie, mais la seule mesure d'économie citée est une augmentation salariale de 2,63% à effectif constant!